

Réunion du 8 juillet 2025

Le huit juillet deux mille vingt-cinq, à vingt heures et sept minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LETIEVANT Pierre.

Date de convocation du Conseil : le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq.

Nombre de conseillers en exercice : 8

**Présents :** Madame Bernadette TRANCHAND, Danielle RANGER, Messieurs Mickael BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET, Serge THIVILLON.

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Frédéric DELOLME

**Délibération n°6 : (2025-038) : Reprise des concessions abandonnées :**

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L. 2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R. 2223-12 et R. 2223-23.

La procédure de reprise des concessions abandonnées est longue et difficile et a été engagée dans notre cimetière le 2 octobre 2021 (date du premier constat d'abandon) et vise à ce jour 10 concessions.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2223-17, L. 2223-18, R. 2223-12 à R. 2223-23,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état ayant été dûment constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- ✓ Que les concessions en état d'abandon figurant sur la liste annexée sont reprises par la commune.
- ✓ D'autoriser le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.
- ✓ Que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions.
- ✓ De charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

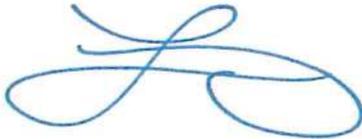
Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 08/07/2025

*Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 15/07/2025*

*et affichage en mairie le même jour*

**Pierre LETIEVANT,**  
Maire



**Frédéric DELOLME,**  
Secrétaire de séance

Extrait du Procès-Verbal de 2<sup>nde</sup> constatation – 4 juillet 2025

**Emplacements 23 et 24** : Concession FLACHAT TARDY sur stèle. Dernière personne inhumée en 1936. Aucun descendant ne s'est manifesté.

**Emplacement 38** : Concession TARDY SAUVIGNET. Dernière personne inhumée en 1904. Aucun descendant ne s'est manifesté.

**Emplacement 39** : Concession GRANGER SAUVIGNET. Dernière personne inhumée en 1902. Aucun descendant ne s'est manifesté.

**Emplacement 40** : Concession BERNE PENEL SEYVE. Dernière personne inhumée en 1934. Aucun descendant ne s'est manifesté.

**Emplacement 46** : Concession GIRAUDET BERNE. Dernière personne inhumée en 1934. Aucun descendant ne s'est manifesté.

**Emplacement 50** : Concession DUPLOMB BLACHON. Dernière personne inhumée en 1938. Les descendants ont signé les documents d'abandon de la concession.

**Emplacements 55 et 56** : Concession ARNAUD FERREOL. Dernière personne inhumée en 1966. Aucun descendant ne s'est manifesté.

**Emplacement 89** : Concession DUVERNEY JURINE. Dernière personne inhumée en 1947. Aucun descendant ne s'est manifesté.

